



Dettes après abandon de domicile

Par **Elle-Ryn**, le **03/09/2019** à **18:20**

Bonjour,

Je vous explique ma situation. Je me suis séparée de mon mari, j'ai effectué un abandon de domicile auprès du commissariat dès que j'ai pris mon propre logement. Nous avions des dettes communes que je souhaitais régler en commun mais en fonction de mes/nos possibilités. Mon mari et sa famille n'ont pas souhaité attendre, ils ont donc tout soldé en une fois sans mon accord, j'avais été catégorique c'était non, je n'ai rien signé et rien demandé je ne souhaité pas dépendre d'eux. Maintenant, que j'ai lancé le divorce, ils me réclament la moitié (que je n'ai pas...). Ma question est : est - ce que si Monsieur à signer une reconnaissance de dettes envers ses parents après mon départ, je suis également titulaire de la moitié de la dette?

En espérant avoir été claire. Merci d'avance pour vos réponses...